

# subventions les en vie les

## Des dossiers un peu, beaucoup ou pas du tout dans les clous

Les 96 dossiers étudiés pour 2003 sont symptomatiques de certains manques. Voici les faits saillants de l'étude réalisée par Canol.

### Coopération moyenne

Bien qu'un terme de la loi, « le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention (...) et le compte-rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande », cela n'a pas toujours été de soi. Si la Ville de Lyon a fourni copie de tout ce qu'elle possédait, le conseil général n'a répondu que partiellement aux demandes de Canol, tandis que le Grand Lyon est resté muet. En outre, certains dossiers incomplets et que le conseil régional n'a coopéré qu'après menace d'une requête au tribunal administratif.

- sur facture c'est déjà limite, alors venez au moins avec un autre récipiendaire !...



### Dépendance

Avec 1 064 114 euros, les subventions ne représentent que 11% des ressources de l'OL. A l'inverse, on atteint 100% (106 714 euros) pour Unamecoeur, chargée de verser une retraite aux anciens conseillers généraux ou à leur veuve ou 99% pour Présence Rhône-Alpes qui s'occupe de transfert de technologie avec 334 392 euros, 95% également pour l'Association lyonnaise pour la tranquillité et ses 60 443 euros de subvention. Plus de 90% aussi pour le Centre de ressources DSJ, le Planning familial, Crealis. Emplois pour le Rhône, les Substances (92%), Lift, PEA Critt et SLEA. Plus globalement, dans 44 cas, les subventions représentent plus de 50% des ressources de l'association. Sachant que dans 24 cas, Canol n'a pu se livrer à ce calcul faute de données suffisantes (entre autres : l'Asvel basket, Arradep, Arsec, Axiaide, le Club moto de la police nationale, le Conservatoire national de région ou l'OIOP).

### Manque de conventions

Selon la loi (voir ci-contre) une convention entre la collectivité et l'association est obligatoire lorsque la subvention dépasse 23 000 euros. Or elle n'existe pas dans 13 cas qui se trouvent dans la loi. Les voici.

pôle Universités, Rhonapnergie environnement, Sepal et Unitec.  
Le conseil général avec l'Asvel basket, la compagnie de danse Maguy-Marin, la Fondation scientifique Lyon sud-est, le théâtre de la Tête d'Or et l'Unamecoeur.

Certains associations (Aralis, Fondation scientifique Lyon sud-est, Rhonapnergie environnement) bénéficient des subventions de plusieurs collectivités. Si elles sont épinglées ci-dessus avec certaines, elles sont dans les clous avec les autres. Comme quo au pays du payeur-décodeur le laxisme se situe du côté des collectivités.

tion exceptionnelle pour combler un déficit...), toujours est-il que les explications tardent à venir. C'est ce qui s'appelle la transparence.

### Compte gouttes

Si la loi exige la remise du budget et des comptes de l'association à la collectivité qui finance, ces éléments manquent dans 22 dossiers... dont 12 au Grand Lyon sur les 20 subventions étudiées pour la communauté urbaine. Ces associations ont forcément dû établir ces documents comptables puisque c'est obligatoire. D'ailleurs, pour des structures aux subventions multiples (Aralis, Fondation scientifique Lyon sud-est) ces éléments figurent dans le dossier des autres collectivités. Chez les « épinglés », l'Asvel basket, l'Arsec, Axiaide, la compagnie de théâtre Les Ateliers avec le conseil général mais pas avec Lyon, le club moto de la police nationale, encore et toujours le Conservatoire national de région, Crealis, l'Espace numérique entreprise... Enfin, la police était certainement au-dessus des têtes, la Ville de Lyon a dû juger indécrot de connaître les comptes d'association. Pour tous ceux dont ces éléments figurent au dossier, Canol remarque que les « avantages en nature » (locaux et personnel fournis par la collectivité) sont rarement valorisés dans les comptes.

### Mauvais escient

Canol estime que les sociétés de crédit-bail Nanocredimus et Silbal « n'auraient pas dû faire

tiocredimus et Silbal « n'auraient pas dû faire l'objet de dossiers de la part du conseil régional. Ceux-ci auraient dû être établis pour les sociétés qui ont bénéficié de ce crédit-bail ». Sans réponse de la part de la collectivité.  
Canol note aussi que le paiement par le Grand Lyon aux mutuelles MFCTR et Mutex de 25% des cotisations de son personnel ne doit pas figurer en subvention mais en frais de personnel. Elle attend toujours de savoir si cet avantage figure bien en frais imposables sur les fiches de paie.

### Au rapport

Nous concluons notre choix d'aller au-delà de la loi en demandant un compte-rendu financier dans toutes les conventions signées. Que les associations pour lesquelles il n'y a pas de conventions ne produisent pas ce document, ça pourrait presque sembler « normal ». Avec deux exceptions : Crealis et le Théâtre Tête d'Or n'ont pas signé de convention mais ont produit un compte-rendu financier. Peut-être la subvention était-elle pour une « dépense déterminée » prévue par la loi. Par contre aucune convention financière pour 35 associations conventionnées. La faute à qui ? La encore, les structures aux subventions multiples apportent un élément de réponse. Le compte-rendu financier d'Aralis figure dans son dossier lyonnais mais dans ceux du Grand Lyon et du conseil général. Celui de la Fondation scientifique Lyon sud-est se trouve à Lyon et au conseil régional mais pas... au Grand Lyon et au conseil général. Cette dernière collectivité accumule les dossiers vides sur ce point : 14 sur les 35 conventionnées défilantes. Au total, il n'existe pas de compte-rendu financier pour 18 des 21 subventions du conseil général qui ont été étudiées.

Canol note également que lors de financements par plusieurs collectivités, certaines conventions instituent un comité de suivi devant remettre un rapport annuel. L'association n'a pu obtenir aucun de ces rapports.  
Voulir être plus rigoureux que la loi c'est bien, approuver cette rigueur c'est mieux.

### Vrai marché

Dans les dossiers de l'Asvel, d'Alged, Cecim, Rhonapnergie environnement et Semco, Canol a trouvé... une facture en lieu et place du rapport justifiant l'emploi de la subvention. Au lieu d'une facture, ce ne serait pas plutôt le justificatif d'un marché public ?

### Les dossiers étudiés

Dans l'ordre : la structure, la collectivité (CR = conseil régional, CL = conseil général, GL = Grand Lyon, LY = Lyon) et le montant en euros de la subvention.

- Acol (GL, sport) 110 970
- Asaf (LY) 120 437
- Asvel basket (CG, sport) 214 269
- Axel (LY, sport) 304 000
- AXA Animation (LY, crèches) 480 193
- Alged (CR, activité par le travail) 194 235
- Arsec (CR, sites culturels, culturels) 318 723
- Arty-Four (LY, spectacles) 278 000
- Ass. Jeudi-dimanche (CG, social) 107 000
- Araide (CR, développement) 192 514
- Aralis (CG, logement/insertion) 20 583
- Aralis (GL) 91 615
- Aralis (LY) 111 969
- Aravis (CR, innovation sociale) 342 337
- Arfa (CR, formation apprentis) 473 646
- Arradep (GL, div. emploi proximité) 305 000
- Arsec (CR, sites culturels, culturels) 318 723
- Arty-Four (LY, spectacles) 278 000
- Assoc. Lyonnaise Tranquillité (LY) 254 163
- Association Trois-huit (LY) 310 300
- Axiade (GL, logement social) 463 313
- CGPME (GL) 66 265
- Cnac (CG, infra-sociales) 442 102
- Capucine (LY, crèches) 182 900
- Cecim (GL, études cong. immobilière) 91 469
- Centre de ressources DSJ (GL) 53 346
- Centre de ressources DSJ (LY) 378 898
- Cie La Goutte (CG, théâtre) 61 480
- Cie La Goutte (CR) 375 264
- Cie Les Ateliers (CG, théâtre) 106 714
- Cie Les Ateliers (LY) 168 488
- Cie Maguy-Marin (CG, danse) 61 980
- Club moto police nationale (CG) 40 000
- Conservatoire Nat Région (LY) 1 315 145
- Coprop. Espace Brotteaux (LY) 400 000
- Crealis (CG, transfert technologie) 501 131
- Crealis (GL) 79 961
- Crealis (GL, création entreprise) 58 055
- Dispensaire Général de Lyon (CG) 236 772
- Dispensaire Général de Lyon (LY) 220 758
- Ecole du Sahara (CR) 259 450

- Empreinte numérique de Lyon (LY) 220 758
- Ecole du Sahara (CR) 259 450
- Emplois pour le Rhône (LY) 273 064
- Espace num. entreprise (GL) 254 000
- Féd. Leo-Langraine (CG) 33 780
- Fonds de la tranquillité (CG) 2 200 000
- Fond. scientifique Lyon S/E (CG) 455 000
- Fond. scientifique Lyon S/E (CR) 993 952
- Fond. scientifique Lyon S/E (GL) 465 000
- Fond. scientifique Lyon S/E (LY) 276 000
- Fonds solidarité logement (CG) 1 198 000
- Foyer N-D des Sans Abri (CG) 607 050
- Foyer N-D des Sans Abri (LY) 523 779
- GIE défense sanitaire lyonnais (CG) 912 300
- Grame (CR, création musicale) 187 980
- Handicap International (CR) 251 405
- Hôtel Social Riboud (LY) 239 072
- Institut Catholique (LY) 644 428
- Institut Lumière (CG) 172 450
- Institut Lumière (CR) 606 858
- Institut Lumière (LY) 783 506
- Los rallye 396 396 204
- Les Substances (LY) 264 591
- Lift (CR, handicaps) 220 640
- Ligue contre le Cancer (GL) 534 327
- Maison de la Danse (CG) 282 000
- Maison de la Danse (LY) 558 912
- Maison rhodanienne. environ. (CG) 56 119
- Maison rhodanienne. environ. (CR) 192 939
- MFCTR (CG, mutuelle) 25% cot. pers. personnel
- Musique et Danse en RIA (CR) 340 990
- Mutex (GL, mutuelle) 25% cot. pers. personnel
- Nanocredimus SA (CR, crédi/bail) 450 000
- Nanocredimus SA (LY) 204 684
- Nanocredimus SA (LY) 204 684
- Olympique lyonnais (LY) 1 067 144
- Opéra de Lyon (CG) 2 647 582
- PEA Critt (CR, agrimentation) 237 840
- Pôle université (GL) 131 242
- Présence RIA (CR, trans. technol.) 422 845
- Rhonapnergie environ. (GL) 23 062
- Rhonapnergie environ. (CR) 836 663
- Semco (CG, infra-sociales) 192 197
- Sepal (GL, prog. aggro lyonnais) 429 737
- Serail (CR, études agglomération) 200 330
- SLEA (LY, crèches) 830 000
- SMEC (CR, crédi/bail) 191 250
- SMEC (CG, infra-sociales) 405 160 000
- Studio 24 - Cie Planchon (CR) 154 000
- Théâtre Croix-Rousse (LY) 357 339
- Théâtre de la jeunesse années (LY) 174 694
- Théâtre de la jeunesse années (LY) 243 919
- Théâtre du Point du Jour (LY) 195 855
- Théâtre Tête d'Or (CG) 68 600
- Transfert Technologie (LY) 154 337
- Unamecoeur (CG) 106 714
- Unitec (GL, textile) 169 862
- Villa Gillet (CR) 458 000
- Yvolution entreprise (GL) 260 000